

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

14^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme

*Droit de réponse de Monsieur Omar Hilale,
Ambassadeur, Représentant Permanent*

A l'intervention de la délégation algérienne

*Au titre du débat général sur le point 3 relatif à la promotion et la
protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques,
économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement*

Genève, le 08 juin 2010

Monsieur le Président,

Encore une fois la délégation algérienne tente d'induire en erreur notre Conseil, en évoquant le droit à l'autodétermination d'un soi-disant peuple du Sahara occidental.

Ce qu'il y a en vérité c'est des populations marocaines qui, d'une part, vivent en toute quiétude dans les villes du Sahara marocain et, d'autre part, les membres de leurs familles séquestrées depuis plus de trois décennies dans les camps de Tindouf, sur le territoire algérien.

De quel droit à l'autodétermination l'Algérie parle, quand elle prive ses familles séquestrées à Tindouf de leurs droits les plus élémentaires de libre circulation, d'association ou de quitter les camps de Tindouf vers le Maroc ou la destination de leur choix.

De quel droit à l'autodétermination l'Algérie parle quand elle refuse à sa population de Kabylie de jouir pleinement de leurs spécificités culturelles et linguistiques.

Le double standard est un reproche que les pays du Sud adressent souvent aux Pays du Nord. Or, maintenant c'est un pays du Sud, qui l'applique à ses propres populations locales, particulièrement en Kabylie, qui ont juste le droit de vivre à l'exclusion de toute aspiration culturelle à l'instar des autres populations dans le monde et conformément aux standards des Nations Unies.

De quel droit à l'autodétermination l'Algérie parle quand elle le revendique au Sahara et le passe sous silence pour les autres territoires non autonomes ?

Où est l'Algérie quand le Comité des 24 se réunit chaque année pour examiner l'autodétermination dans les 15 territoires non autonomes relevant de cet Organe onusien ?

L'Algérie a-t-elle prononcé un seul mot en faveur de l'un de ces 15 territoires ?

Bien évidemment Non. Car l'Algérie n'a de voix et de diplomatie que contre le Maroc.

L'attitude de l'Algérie découle tout simplement de son obsession psychostatique à l'égard du Maroc.

Comment les droits de l'homme dans leur noblesse, peuvent-ils s'accommoder de telles prises de position politiques, d'une telle instrumentalisation des principes des droits de l'homme et de ses interprétations outrageuses de ces droits ?

La réponse est évidente pour la communauté internationale :

* L'Algérie instrumentalise le principe de l'autodétermination, pour

camoufler les graves violations quotidiennes des droits de l'homme en Algérie comme cela a été attesté par les nombreux rapports des mécanismes onusiens et des ONG internationales, dont le plus accablant et celui d'AI qui a consacré un rapport spécial à l'Algérie.

* L'Algérie se cache derrière le principe de l'autodétermination pour fuir ses propres responsabilités internationales dans la création et la persistance de ce problème, ainsi qu'à l'égard des populations marocaines qu'elle continue de séquestrer dans les camps de Tindouf

* L'Algérie bloque tous les efforts onusiens de parvenir à une solution politique négociée de ce problème, sur la base de l'Initiative marocaine d'autonomie pour la région du Sahara, que le Conseil de sécurité a qualifié dans ces cinq dernières résolutions de sérieuse et crédible.

Enfin, le véritable droit à l'autodétermination est celui arraché par les milliers d'hommes, femmes et enfants des camps de Tindouf qui ont choisi de regagner la mère Patrie, le Maroc, en risquant leur vie et en laissant une partie de leurs familles otages dans ces camps. La véritable autodétermination est exercé au quotidien par ceux qui fuient l'enfer de Tindouf pour retrouver la liberté au Maroc et dont le nombre a dépassé les 500 personnes rien que durant le dernier mois.